Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-171_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
30	6

Date de la convocation
17 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 2 Octobre 2026

et publication le 2 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 Septembre à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roc'h de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou – Georges Galardon - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Catherine Boudiaf – Valérie Le Bonniec – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Jacques Troël – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Annie Lucas – Damien Loseille – Evelyne Minier – Jérémy Quéméner

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Hermine Le Garlantezec excusée donne Pouvoir à Mme Véronique Loriot-Le Guillou
Monsieur Pascal Olivier excusé donne Pouvoir à Madame Magalie Corgniec
Madame Julie Cloarec excusée donne Pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Eléonore Kogler excusée donne Pouvoir à Monsieur Bernard Trubuilt
Monsieur Michel Ollivier excusé donne Pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Mesdames Antonia Sérandour, Stéphanie Dousselin et Stéphanie Verger et Monsieur Christophe de Quélen sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Jérémy Quéméner

Délibération 171.2026 Attribution d'une subvention à l'association BGE Bretagne

La Présidente rappelle que la CCKB accompagne financièrement les missions d'accueil, de soutien et d'appui au développement et de formation des entrepreneurs conduites par l'association BGE 22 depuis 2018, désormais régionalisée et dénommée BGE BRETAGNE.
L'aide allouée au titre de l'année 2025 avait été fixée à 2 500 € et il avait été précisé que, dans l'hypothèse de futures demandes, la CCKB se positionnerait sur la présentation du rapport d'activités de l'association BGE BRETAGNE ainsi que sur l'appréciation de la commission compétente.
L'association BGE BRETAGNE, par courrier en date du 28 novembre 2025, a sollicité l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 € par la CCKB au titre de l'année 2026 dans le cadre de son intervention sur le territoire.
Sur le territoire de la CCKB, l'association BGE BRETAGNE a connu en 2025 une activité proche de celle de 2024 en termes de personnes rencontrées. Le nombre de créations d'entreprises est cependant plus bas, ce qui pourrait aussi être lié à un biais statistique (possibilité en 2025 de rendre les créations d'entreprises anonymes). Vingt et un jours de permanence ont été assurés à Rostrenen en 2025.
Au titre de l'année 2025, l'association a fait part des informations suivantes concernant son activité sur le territoire de la CCKB :

	2025	2024	2023
Nombre de personnes sensibilisées	/	12	10

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-171_2026-DE

Nombre de personnes accompagnées en émergence	20	23	23
Nombre de futurs entrepreneurs accompagnés et / ou formés en amont de la création	16	19	18
Nombre d'entrepreneurs appuyés dans leur développement	13	10	11
Nombre d'entreprises créées ou reprises / nombre d'emploi créés	7	10	7 / 8

Les perspectives pour l'année 2026 consistent essentiellement à la poursuite du niveau de présence sur le territoire de la CCKB. L'association précise dans sa demande que son activité, à l'échelle des Côtes d'Armor comme de la CCKB, continue de croître, expliquant en partie la sollicitation de l'attribution d'une subvention supérieure aux années précédentes.
La Présidente informe le Conseil Communautaire que la commission Développement Economique, Agriculture et Filières Locales de la CCKB a émis un avis favorable à cette demande et propose l'attribution d'une subvention de 2 500 € au titre de l'année 2026 à la BGE Bretagne. La Présidente propose au Conseil Communautaire de suivre cet avis.
Elle précise que, dans l'hypothèse d'une future demande de l'association, une subvention pourra être accordée sur présentation de résultats quantitatifs et qualitatifs quant aux actions réalisées sur le territoire de la CCKB.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide,

- D'attribuer une subvention d'un montant de 2 500 € à l'association BGE BRETAGNE au titre de l'année 2025.

Monsieur Jérémy Quéméner

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.